

**De:** Guy\_Levesque@ssss.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 1 mai 2006 13:08  
**À:** Mandat 229\_phytocide-Smurfit (BAPE)  
**Objet:** Position du MSSS sur l'utilisation des phytocides

**229** **DB32**  
Programme décennal d'épandage de phytocides par  
voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés  
de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de  
la MRC du Domaine-du-Roy  
**Mauricie** **6211-13-011**

Bonjour,

Concernant l'existence d'une position du MSSS sur l'épandage des phytocides, voici les propos recueillis auprès d'Onil Samuel, conseiller scientifique à la direction de la toxicologie humaine de l'Institut national de santé publique du Québec.

«Je ne sais vraiment pas si le MSSS a une position claire sur l'utilisation de phytocides. Le CSE a déjà présenté un mémoire au BAPE et favorisait les travaux manuels d'entretien des plantations plutôt que les phytocides. Or, cette position se basait sur la possibilité d'une plus grande création d'emploi dans les régions et par extension, une meilleure santé de la population... Le fait que la population était quelque peu réfractaire aux pesticides avait aussi été considéré. Le CSE n'avait pas utilisé l'argument de risques à la santé des pesticides et était en accord avec l'évaluation de risque réalisé au CTQ.»

Le mémoire en question avait été déposé en 1997 par le Comité de santé environnementale du Québec (CSE) lors des audiences publiques du BAPE sur le Programme de dégagement de la régénération forestière. Je n'ai pas retracé de copie de ce mémoire mais vous trouverez ses principales conclusions à cette adresse.

<http://www.inspq.qc.ca/publications/environnement/doc/text23.asp?E=p>  
Par ailleurs, la position du milieu de la santé fait partie intégrante du rapport rédigé à cette époque par le BAPE.  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bapel16.pdf>

En souhaitant le tout à votre satisfaction

Guy Lévesque M.A., M.Sc.  
Santé et environnement  
Direction de la santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du  
Centre-du-Québec  
550, Bonaventure  
Trois-Rivières G9A 2B5



☐ Publications ▸ Publications en santé environnementale datant d'avant 2000

## Les modes de dégagement de la régénération forestière et la santé publique

**Veillez noter que la version imprimée de ces documents est épuisée. Seuls les renseignements publiés sur ce site Web sont disponibles.**

Avril 1997  
14 p.

Daniel G. Bolduc et Jean-Marc Leclerc, Comité de santé environnementale du Québec  
Reine Roy, Centre de santé publique de Québec

### Introduction

Ce mémoire du Comité de santé environnementale du Québec (CSE) a été présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) dans le cadre de la commission sur les modes de dégagement de la régénération forestière. Il a été préparé en collaboration avec les Directions régionales de la santé publique de Québec, de la Côte-Nord, de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, de l'Estrie et du Centre de toxicologie du Québec. Il résume la position du CSE sur le projet du ministère des Ressources naturelles du Québec. Il reprend l'essentiel des positions déjà développées par le CSE lors de la Commission du BAPE sur la stratégie de protection des forêts et lors de l'examen environnemental du projet de pulvérisation aérienne du programme d'entretien des emprises 1993-1997 d'Hydro-Québec. Le présent avis repose essentiellement sur les aspects toxicologiques des phytocides, de santé et de sécurité des travailleurs, la perception du risque par la population et les retombées économiques et sociales du projet.

### Conclusion

Compte tenu des faibles risques à la santé que représente l'utilisation de phytocides par le programme de dégagement de la régénération forestière (faible toxicité des produits utilisés, faible exposition de la population, contrôle de l'exposition des travailleurs) et compte tenu que les phytocides ne seront plus utilisés sur les terres publiques à partir de l'an 2001 ;

Compte tenu que les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs impliqués dans le dégagement mécanique sont relativement bien connus, et qu'il est possible d'en limiter les impacts par l'instauration des programmes de prévention adaptés, l'utilisation d'outils appropriés, et la mise en place de mesures de contrôle dont le port d'équipements de protection individuelle ;

Compte tenu que le dégagement mécanique est perçu positivement par la population (risque connu, volontaire et accompagné de bénéfices) comparativement à l'usage de phytocides (risque inconnu, non contrôlable et sans bénéfice associé), et ce malgré le risque accru d'accident de travail ;

Compte tenu des bénéfices sanitaires, sociaux et économiques plus élevés que la population touchée retirerait des emplois supplémentaires créés par l'utilisation des méthodes mécaniques de dégagement de la régénération forestière ;

Compte tenu de l'incertitude liée aux risques toxicologiques, de même que des omissions et incertitudes inhérentes aux études économiques disponibles ;

Le Comité de santé environnementale du Québec considère acceptable le scénario de dégagement de la régénération forestière proposé par le ministère des Ressources naturelles et demande au MRN d'en maximiser les variantes créatrices d'emplois. Nous aurions tout de même préféré un scénario utilisant uniquement le dégagement mécanique en raison du nombre accru d'emplois créés dans les communautés rurales forestières. Nous réitérons par ailleurs notre appui à l'arrêt de l'usage de phytocides en forêt publique en 2001.

Nous demandons au MRN de :

- favoriser le plus possible l'utilisation croissante de la débroussailleuse comparativement à la scie à chaîne;
- poursuivre ses efforts en matière de santé et sécurité, notamment en documentant mieux les risques reliés au dégagement mécanique et particulièrement les moyens de les atténuer;

- favoriser le plus possible les méthodes de dégagement mécanique et de restreindre l'usage de la pulvérisation aérienne;
- de créer des incitatifs de réduction de l'usage de phytocides en forêts privées.

Page créée le 15 avril 2003  
Modifiée le 15 avril 2003

Québec 

© 2001-2006 Gouvernement du Québec